



# FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT  
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 55

Jean COUPE

## POUR AFFICHAGE

N/Réf. : JC/nv/587

DATE : 3 février 1993

OBJET : Risque de blocage du câble de la commande manuelle d'ouverture du secours

MATERIELS CONCERNÉS : Sacs harnais REQUIN et autres.

### TEXTE :

Le Conseil Technique Permanent vous prie de bien vouloir prendre connaissance, au verso de la présente circulaire, de l'information qui nous a été transmise par le Conseiller Technique Régional de la Région Aérienne Méditerranée.

Nous vous demandons d'informer tous les utilisateurs de sac harnais équipé d'une "gaine souple", en particulier lorsque le système de verrouillage du conteneur secours est plombé, de s'assurer lors de chaque repliage, qu'aucun corps étranger ne peut avoir pénétré dans la "gaine souple".

DECISION FEDERALE : Application des consignes du C.T.P.

DATE D'APPLICATION : dès réception de la présente circulaire

### DIFFUSION :

Président FFP  
Directeur Technique National  
Ministère de la Jeunesse et des Sports  
Centre d'Essais en Vol  
Directeurs Techniques  
Réparateurs de parachutes  
Membres du Conseil Technique Permanent  
Centre Aéroporté de Toulouse  
Etat Major de l'Armée de l'Air  
E.R.G.M. de Montauban  
Messieurs Y. CHALOIN - J.F. PRUNIER - M. TOURNIER  
Société Parachutes de France - Société Parachute SHOP  
Paramag - Les Hommes Volants

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT  
PIECE JOINTE A LA  
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 55

J'ai l'honneur de vous informer d'une anomalie que j'ai pu constater lors de la vérification trimestrielle de la voile de secours type Magic sur un sac harnais Requin.

Un plomb ancien a été trouvé dans la gaine souple de passage des câbles d'ouverture du conteneur de la voile de secours. Après plusieurs essais, il s'avère que le plomb apposé sur le conteneur reste, après arrachement, solidaire des câbles d'ouverture. L'effort de traction sur la poignée provoque régulièrement la rétraction des câbles et du plomb dans la gaine. Ce dernier, à l'occasion de la remise en place des câbles peut rester à l'intérieur de la gaine sans a priori, gêner le coulisement des câbles et donc, sans que l'on puisse suspecter sa présence autrement que par un examen attentif de la gaine.

Néanmoins, par mesure de précaution, j'ai demandé aux SAPS dont j'ai la charge de procéder à la vérification des gaines. Compte tenu que les réserves des para écoles doivent être également plombées, peut-être jugerez vous nécessaire d'attirer l'attention des centres.

Veillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de mon dévouement sincère.